

Bonus écologique pour l'acquisition d'un TONICROSS



Toute notre gamme **TONICROSS** : **BASIC, CITY, PLUS, LIBERTY, et ASSISTANCE ELECTRIQUE** peut bénéficier de cette aide.

Quand : Le délai de la demande doit être formulé au plus tard dans les 6 mois suivant la date de facturation et cette aide est valable pour toute l'année 2023.

Qui peut en bénéficier : Toute personne physique majeure justifiant d'un revenu fiscal de référence, toute personne handicapée munie d'une carte mobilité inclusion (mentions : invalidité, stationnement ou priorité), ou d'une carte d'invalidité ou de priorité, ou d'une carte d'invalidité militaire, ou d'une carte européenne de stationnement, ou d'un document de notification de la CDAPH qui confirme le taux d'invalidité et/ou la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH), ou d'une preuve d'avoir bénéficié d'une des aides suivantes : allocation adulte handicapé (AAH), prestation de compensation du handicap (PCH), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), et toute personne morale (entreprise, association, collectivité, ...)

Montant de l'aide : 40% de la valeur totale d'acquisition dans la limite de 1000 ou 2000€ maximum selon que vous soyez une personne morale, physique ou handicapée

Les personnes physiques majeures justifiant d'un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 6358€ pourront prétendre à 2000€ maximum d'aide et si leur revenu est supérieur à 6358€ mais inférieur ou égal à 14089€, alors cette aide sera plafonnée à 1000€ comme pour les personnes morales.

Toute personne justifiant d'un handicap n'est pas concernée par le revenu fiscal et pourra bénéficier de cette aide jusqu'à 2000€.

Comment : Il faut donc que votre client fasse l'acquisition d'un produit neuf depuis moins de 6 mois, fasse graver le cadre du tricycle selon l'article L.1271-2 du code des transports chez un marchand de cycles ou un prestataire agréé. Ce numéro d'identification sera à indiquer sur votre facture que vous lui communiquerez.

Le prestataire agréé aura transmis à l'état les coordonnées du propriétaire afin d'enregistrer son dossier.

Ainsi votre client pourra demander l'aide sur le site www.primealaconversion.gouv.fr